

## SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2017

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J-P., PONS G., SUDRON F., MALET P., PEYRISSAGUET J-J., RIBOULET J., WERTHMANN G ; Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., GLANGEAUD D., LEVENTOUX H., RIGOUT D., SIMON I. ;

Excusés : M. SIMON P., Mmes CHABANAT C., MONVILLE D. ;

Absent : MM. PIQUEREL O., RABOISSON T. ;

M. Philippe SIMON a donné procuration à M. Gérard PONS ;

Mme Christine CHABANAT a donné procuration à Mme Patricia LOURADOUR ;

Mme Dominique MONVILLE a donné procuration à Mme Mélanie PLAZANET ;

M. Jean RIBOULET a été élu secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

- 01/ AMENAGEMENTS DE SECURITE – AVENANT AU MARCHE
- 02/ PROGRAMME DE VOIRIE 2017 – AVENANT AU MARCHE
- 03/ EPICERIE SOCIALE – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
- 04/ CHAUFFERIE BOIS – DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
- 05/ HANGAR CHAUFFERIE BOIS – DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
- 06/ CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE DE BOIS DECHIQUETE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
- 07/ SANITAIRES PLACE STALINGRAD : DESIGNATION DES ENTREPRISES
- 08/ AMENAGEMENT DE L'ECLUSE DE LANOR - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
- 09/ SUBVENTIONS

### 1/ AMENAGEMENTS DE SECURITE – AVENANT AU MARCHE

VU LA REGLEMENTATION SUR LES MARCHES PUBLICS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité, il convient de passer l'avenant ci-après :

Attributaire : entreprise EUROVIA - avenant n°1

Montant initial : 41 109,36 € HT

Plus-value d'un montant de 16 011,70 € HT

Objet de l'avenant : adjonction de ralentisseurs et signalisation avenue du Maréchal Foch, entrée du bourg route de Nedde, boulevard Karl Marx)

Nouveau montant du marché : 57 121,06 € HT

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation du projet initial établie par l'ATEC s'élevait à 62 000 € HT et avait bénéficié d'une subvention au titre des amendes de police de 40% soit 24 800 €.

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

## **2/ PROGRAMME DE VOIRIE 2017 – AVENANT AU MARCHÉ**

VU LA REGLEMENTATION SUR LES MARCHES PUBLICS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réfection de voirie communale, il convient de passer l'avenant ci-après :

Attributaire : entreprise EUROVIA - avenant n°1

Montant initial : 70 504,50 € HT

Plus-value d'un montant de 4 602,00 € HT

Objet de l'avenant : aménagement d'une voie d'accès aux livraisons du Château de Toulondit au Domaine du Buchou

Nouveau montant du marché : 75 106,50 € HT

Le Conseil Municipal délibère et, considérant la nécessité de réaliser ces travaux, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.
- 

## **3/ EPICERIE SOCIALE – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de dernière séance du conseil municipal, il avait présenté l'étude de faisabilité portant sur la création d'une épicerie sociale dans un immeuble appartenant à la Commune et situé place du Chapitre et que ses membres avaient décidé d'en confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Deloménie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer le permis de construire relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à déposer le dossier de demande de permis de construire portant sur le projet d'épicerie sociale,
  - à solliciter tous financements susceptibles d'être attribués dans le cadre de cette opération.
- 

## **4/ CHAUFFERIE BOIS – DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire indique que les études d'avant-projet pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur étant pratiquement terminées, le dossier de permis de construire du bâtiment abritant la chaufferie et le silo va pouvoir être déposé dans le courant de l'été. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à déposer ce document dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité :

- à déposer le dossier de demande de permis de construire relatif à la construction du bâtiment destiné à abriter la chaufferie et le silo de stockage de bois déchiqueté,
  - à solliciter tous financements susceptibles d'être attribués dans le cadre de cette opération.
- 

## **5/ HANGAR CHAUFFERIE BOIS – DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de permis de construire concernant la création du bâtiment de stockage pour bois déchiqueté établi par le cabinet OX Architecture. Il indique en outre que le bâtiment relève des installations classées et que dans ce cadre une demande d'autorisation de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement doit être jointe au dossier de demande de permis de construire

Il convient par conséquent de procéder au dépôt de la demande de permis de construire du bâtiment et d'engager toutes sollicitations de financements utiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité :

- à déposer le dossier de demande de permis de construire relatif au bâtiment de stockage de bois déchiqueté,
- à signer la déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement concernant ce bâtiment,
- à solliciter tous financements susceptibles d'être attribués dans le cadre de cette opération.

## **6/ CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE DE BOIS DECHIQUETE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire indique qu'une consultation de bureaux d'étude a eu lieu, dans le cadre du projet de création d'un bâtiment de stockage pour bois déchiqueté, pour l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par le cabinet SARL Jean-Paul DELOMENIE pour un montant de 25 520 € HT, représentant un taux de rémunération de 8 % du montant du marché de travaux.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

## **7/ SANITAIRES PLACE STALINGRAD – DESIGNATION DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de réhabilitation des sanitaires publics place Stalingrad, une consultation d'entreprises a été lancée conformément à la législation en vigueur.

Le maître d'œuvre a été chargé de procéder à l'analyse des offres réceptionnées.

Le Conseil Municipal délibère et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

<b>LOTS</b>	<b>INTITULÉS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANTS HT</b>
<b>01</b>	ETANCHEITE COUVERTURE ZINC	<b>SEC France</b>	12 532,19 €
<b>02</b>	MENUISERIES EXTERIEURES	<i>Travaux réalisés en régie</i>	
<b>03</b>	REVETEMENTS DE SOL - CARRELAGE	<b>Benoît BARLET</b>	5 898,08 €
<b>04</b>	PLAFOND - ISOLATION - PEINTURE	<b>GUYONNAUD SARL</b>	2 116,45 €
<b>05</b>	EQUIPEMENTS SANITAIRES	<b>SEC France</b>	13 985,80 €
<b>06</b>	PLOMBERIE VMC	<b>BEGOT SARL</b>	14 521,82 €
<b>07</b>	ELECTRICITE	<b>SARL Paul GERBAUD</b>	1 893,00 €

## **8/ AMENAGEMENT DE L'ECLUSE DE LANOR - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre de l'opération portant sur l'aménagement de l'écluse du Moulin de Lanor, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des financements avaient été sollicités auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région.

Il indique que l'Agence de l'eau apporterait une aide de 60% sur un montant de 101 160 € HT. La Région a quant à elle indiqué qu'elle n'était pas en mesure de financer cette opération et proposé de déposer une demande de subvention auprès du FEDER.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	MONTANT (en € HT)	Financeurs	MONTANTS (en € HT)	%
<i>Mission de maîtrise d'œuvre</i>	2 750,00 €	<i>Agence de l'Eau Loire Bretagne</i>	60 696,00 €	<b>60%</b>
		<i>FEDER</i>	20 232,00 €	<b>20%</b>
<i>Travaux</i>	98 410,00 €	<i>Commune</i>	20 232,00 €	<b>20%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>101 160,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 160,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet tel que présenté,
- de donner un avis favorable au plan de financement prévisionnel de l'opération

## **9/ SUBVENTIONS**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention :

- de 1 500 euros au Comité de Jumelage,
- de 300 euros à Radio Vassivière.

Les crédits nécessaires figurent à l'article 6574 du budget primitif 2017.